

5. Conditions de participation

a) Dossier de présentation

La demande écrite avec le dossier de présentation doit comprendre les éléments suivants:

- Nom et coordonnées;
- Pour les personnes physiques, leur date de naissance;
- Pour les personnes morales, une copie de leurs statuts;
- Description du projet;
- Activités envisagées (date, lieu, etc);
- Catégories (sport, santé, alimentation, etc);
- Plan financier;
- Promotion / Médiatisation.

b) Remise des dossiers

Les dossiers doivent être envoyés jusqu'au 31 mars à Edwards Lifesciences, Route de l'Etraz 70, 1260 Nyon / Communications_EMEA@edwards.com

c) Evaluation et décision

L'évaluation et la décision de l'attribution de la « Bourse Sportive Edwards Lifesciences » sont du seul ressort du jury. Tout recours est exclu.

La décision sera rendue publique d'ici au 31 mai et fera l'objet d'une cérémonie dans les locaux d'Edwards Lifesciences (route de l'Etraz 70, 1260 Nyon), en présence des bénéficiaires désignés.

d) Paiement

Pour garantir le succès du projet lié à la bourse, le versement se fera dans le mois qui suivra la cérémonie. Il est attendu que le bénéficiaire soumette un décompte final du projet à son terme au jury de la « Bourse Sportive Edwards Lifesciences ».

Tous versement sera effectué par transfert vers un compte bancaire au nom du Bénéficiaire ou de son représentant légal et situé dans le pays de résidence principal du Bénéficiaire



6. Entrée en vigueur

Ce règlement entré en vigueur le 9 décembre 2013 a été mis à jour le 1 novembre 2022.

7. Contact

Edwards Lifesciences,
Route de l'Etraz 70, 1260 Nyon
Communications_EMEA@edwards.com



Edwards, Edwards Lifesciences, et le logo stylisé E sont des marques d'Edwards Lifesciences Corporation.

© 2022 Edwards Lifesciences Corporation. Tous droits réservés.

Edwards Lifesciences • Route de l'Etraz 70, 1260 Nyon, Switzerland • edwards.com



La Bourse Sportive Edwards Lifesciences

Edwards Lifesciences est le leader dans le domaine des valves cardiaques et de la surveillance hémodynamique. La société a installé à Nyon son siège Européen et centre de formation pour les cardiologues en 2009.



En tant que représentant du secteur de la santé dans la région, Edwards lance la « Bourse Sportive Edwards Lifesciences » avec le soutien de la **Ville de Nyon et de la Région de Nyon**. La bourse a pour but de participer au développement de projets liés au sport et à la santé dans la Région de Nyon.

La bourse cible deux types de groupes/individus – les sportifs de plus de 60 ans et les sports minoritaires pratiqués par le jeunesse en priorité.



La « Bourse Sportive Edwards Lifesciences » est versée annuellement et représente la somme de CHF 35'000.– qui sera répartie entre plusieurs candidats. Le comité se réserve le droit d'allouer un montant minimum de CHF 1'000.– et maximum de CHF 7'500.– par candidat.



Afin de faire une demande, les dossiers doivent être envoyés jusqu'au 31 mars à Edwards Lifesciences. Les décisions seront rendues publiques jusqu'au 31 mai.

Pour faire une demande, consultez le site : www.edwards.com/fr/boursesportive



Règlement « Bourse Sportive Edwards Lifesciences »

1. But de la « Bourse Sportive Edwards Lifesciences »

La « Bourse Sportive Edwards Lifesciences » a pour but de participer au développement de projets liés au sport et à la santé dans la région de Nyon.

Pour atteindre cet objectif, la « Bourse Sportive Edwards Lifesciences » contribue financièrement :

- A l'octroi d'aides destinées à financer des projets pour promouvoir l'activité physique;
- Au financement de programmes en lien avec le sport et l'alimentation;
- Le public cible concerne les sportifs de 60 ans et plus.

Cette bourse souhaite également contribuer :

- Au développement des sports minoritaires et des activités pour la jeunesse, en sponsorisant des événements ou des projets pour les associations sportives de la région de Nyon.
- Par sport minoritaire, il est entendu les sports qui ne sont pas représentés à la télévision par des athlètes/équipes suisses ou qui ont peu de membres actifs en Suisse comme défini par le comité.
- Exemple de sport non-minoritaire : tennis, football, ski.
- Le public cible concerne les jeunes de 18 ans et moins en priorité.

2. Financement

La « Bourse Sportive Edwards Lifesciences » est versée annuellement et représente la somme totale de CHF 35'000.– qui peut être répartie entre plusieurs candidats ou projets. Le comité se réserve le droit d'allouer un montant minimum de CHF 1'000.– et maximum CHF 7'500.– par candidat ou projet.

3. Organisation

Le jury est composé :

- Du responsable des Sports au Comité de direction de la Région de Nyon
- Du Chef du Service des sports et des manifestations de la Ville de Nyon
- D'un sportif ou d'un journaliste sportif
- Edwards Lifesciences a un rôle de coordinateur

4. Bénéficiaires

La « Bourse Sportive Edwards Lifesciences » peut être allouée aux personnes physiques ou morales, soit d'associations ou de collectivités publiques de la région de Nyon.

Elles devront être domiciliées dans la région de Nyon. Les personnes morales doivent avoir leur siège dans la région de Nyon.

Le bénéficiaire et/ou sa famille immédiate ne peut pas être un professionnel de santé dans le domaine cardiovasculaire. Un « professionnel de santé » est défini en tant que personne qui peut prescrire, utiliser, acheter, louer ou recommander un produit Edwards, et qui inclut des personnes cliniques ou non qui pourraient avoir une influence sur les décisions d'achat.

Le bénéficiaire s'engage également à signer une déclaration de conformité. Les lauréats s'engagent à informer le comité « Bourse Sportive Edwards Lifesciences » sur l'avancement et la réalisation du projet au moins neuf mois après l'attribution de la bourse.

